

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORÊTS CHASSES ET PÊCHES

CABINET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

/B.KOL/D.SAN/
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE DIGNITE TRAVAIL

DÉCISION

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX FORÊTS CHASSES ET PÊCHES

N° 001 /MEEF/CP/CAB/SG/DSAF/SPF.

- 1/ U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;
2/ U le Protocole d'Accord Politique préalable à la Formation du
Gouvernement d'Union Nationale du 5 Juin 1996 ;
3/ U le Décret n° 96.166 du 6 Juin 1996, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
4/ U le Décret n° 96.174 du 17 Juin 1996, portant nomination
des Membres du Gouvernement d'Union Nationale ;
5/ U le Décret n° 95.273 du 2 Octobre 1995, portant Organisation
du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant
les Attributions du Ministre ;
6/ U la Convention Collective des Agents Décisionnaires du 17
Décembre 1959 ;
7/ U le Soit-Transmis n° 132/MEEF/CP/CAB/SG/DSAF/SPF du 15/10/1996.

DÉCIDE

Article 1er. - Un Congé Administratif de 43 (36 + 7) jours de bonification
d'ancienneté pour la période de travail allant de 24 Août 1995 au 24 Août
1996 à passer à Bangui pour compter du 1er Décembre 1996 est accordé à
Mademoiselle YASSEMA Marguerite, Secrétaire au Projet d'Aménagement des
Ressources Naturelles (PARN) Contrôle de Gestion à Bangui.

Article 2 - L'intéressée passant son congé à Bangui, prendra toutes les
dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès l'expiration de son
congé.

Article 3. - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout
où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MEFCP/CAB.... 1
- SG..... 1
- DGSC/DGSR.... 2
- DSAF/SPF..... 2
- DN/PARN..... 1
- CP/PARN..... 1
- DGTE..... 1
- DCF..... 1
- CIPAC..... 1
- INTERESSEE.... 2
- DOSSIER 1
- CHRONO..... 2



FAIT A BANGUI, LE 15 JAN. 1997

- Pierre LAKOUETENE.-